



ÊTRE CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Déclaration SNUipp FSU 03 – CAPD du 13 février 2020

En cette première CAPD de l'année 2020, nous ferons une déclaration dont la longueur sera inversement proportionnelle au nombre de fois où les CAPD seront consultées à l'avenir.

Habituellement, la CAPD de février validait les barèmes des permutations informatisées. Hélas, la destruction du paritarisme est à l'œuvre. Pour 2020, les mutations sortent du champ de compétences des CAPD. Nous aurions cependant aimé connaître le nombre de demandes de permutations informatisées dans notre département et nous espérons, pour nos collègues que les résultats seront bien meilleurs que ceux de 2019, ces derniers ayant été catastrophiques.

Nos collègues s'inquiètent beaucoup de la disparition de la quasi-totalité des compétences des CAPD et nous disent : « Ce n'est pas possible, ils ne peuvent pas faire ça !! ». Et pourtant, ils l'ont fait et continueront encore. Les collègues commencent à se rendre vraiment compte de ce que l'absence de CAPD signifiera : où sera la transparence ? comment être sûrs de l'équité entre les collègues ?

Au 1^{er} janvier 2021, ce seront les promotions qui sortiront du champ des CAPD. L'objectif est assumé : affaiblir tous les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires dont nous, organisations syndicales, faisons partie.

Et le gouvernement s'attaque désormais aux retraites...

Le projet de retraite par points proposé par le gouvernement n'est qu'une illustration supplémentaire de la volonté de détruire notre modèle social.

Malgré des moyens très importants, le gouvernement n'a toujours pas réussi à retourner l'opinion publique. Nos concitoyens ont bien compris que la réforme proposée n'avait qu'un seul but, inavoué, baisser les pensions de retraites de TOUS.

Le conseil d'état a d'ailleurs vivement réagi quant à ce projet de réforme. En effet, selon ce dernier, il n'y a pas de sécurité juridique pour cette réforme et il déclare au sujet de la prétendue "garantie" de revalorisation des enseignants qu'elle est condamnée à disparaître du texte car « ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ». L'institution déplore aussi les « **projections financières lacunaires** » du gouvernement et un recours aux ordonnances qui « **fait perdre la visibilité d'ensemble** ».

Une « *situation d'autant plus regrettable* » qu'il s'agit d'une **réforme « inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir (...) l'une des composantes majeures du contrat social »**, ajoute la plus haute juridiction administrative française.

La mobilisation est historique par sa durée et ponctuée par des manifestations d'ampleur, comme en témoignent les 8 500 personnes présentes dans les manifestations dans notre département le 5 décembre avec un taux de grévistes très important chez les enseignants et le personnel administratif.

Cela devrait quand même inciter notre ministre à s'interroger sur la politique menée tant le niveau de rejet est important dans la profession.

Mais notre ministre n'a pas le même ressenti, n'hésitant pas à dire que 99,9% des collègues sont d'accord avec ce qu'il dit, n'hésitant pas non plus à dire que les enseignants sont les « **grands gagnants** » de cette réforme.

Comment peut-on mentir publiquement et décrédibiliser ainsi la parole publique ?

Quelle confiance peut-on avoir envers nos dirigeants quand peu de temps après, ils concèdent que oui, il y a bien un problème avec les retraites des enseignants !

Ils détournent alors ce problème pour pointer nos salaires insuffisants. Il leur aura donc fallu cela pour se rendre compte que nos salaires sont trop bas (au regard des autres pays de l'OCDE, au regard des autres cadres dans la fonction publique).

Et oui, car la problématique des retraites vient s'ajouter à deux autres revendications : la revalorisation et l'amélioration des conditions de travail.

Pour le SNUipp-FSU, la revalorisation doit se faire sans conditions ni remise en cause de nos missions, et autre rappel, cette revalorisation est indépendante de la question des retraites !!

Le ministère entame **un cycle de discussions** qui se poursuivra jusqu'en juin pour élaborer les compensations à la réforme des retraites et n'envisage la revalorisation que sous cet angle.

Une première rencontre s'est tenue le 23 janvier dans un contexte de défiance et de fort mal-être de la profession. Elle s'inscrivait dans le cadre de la concertation prévue de janvier à mars sur le chantier de réforme des retraites. **Pour l'heure, la rue de Grenelle continue de n'envisager la revalorisation des PE qu'en compensation des effets négatifs de la mise en place d'une retraite par points.**

Au cours de la réunion, il n'y a pas eu d'engagement réel du ministère qui a seulement confirmé l'enveloppe supplémentaire de 500 millions sur le budget 2021 et annoncé une loi de programmation pour la période de 2022 à 2026 qui serait complétée d'un rapport pour projeter les dépenses sur une durée plus longue.

Un rapport... autant dire qu'on est loin d'une assurance de financement qui permettrait de rendre crédible la promesse des fameux 10 milliards s'étalant jusqu'en 2037.

Nous voulons finir cette déclaration en parlant des conditions de travail des collègues directeurs en particulier:

Au mois d'octobre, le Ministre s'est inquiété des conditions de travail de nos collègues directeurs suite au triste événement que tout le monde garde en mémoire. Il a proposé aux collègues directeurs un questionnaire (très critiqué et très critiquable) et il a imposé aux DSDEN d'organiser des groupes de parole autour des IEN, en petits groupe afin de permettre aux collègues directeurs d'exprimer les attentes en termes de moyen au sens large. Les conclusions sont unanimes et sont le reflet des revendications portées depuis de nombreuses années par le SNUipp-FSU :

- Aide administrative formée et pérenne
- Augmentation du temps de décharge
- Revalorisation de la prime de direction
- Formation continue

Contrairement aux attentes du Ministre, le statut du directeur, certes évoqué, reste minoritaire. Le ministre Blanquer, qui a généreusement offert une journée de décharge supplémentaire aux collègues, est bien en retard sur son calendrier ; en effet, il devait faire des propositions en décembre, en janvier et finalement, c'est silence radio.

Quant à l'amélioration de nos conditions de travail, on attend toujours... Il est d'ailleurs fort dommage que le ministère oublie si rapidement le suicide d'une collègue pointant clairement les responsabilités de l'institution. Nous sommes d'ailleurs solidaires des collègues du 93 qui ont demandé que la journée du 3 octobre, jour de l'enterrement de Christine Renon, ne soit pas comptabilisée comme une journée de grève. La réponse est tombée la semaine dernière, retrait d'1/30^{ème}. Confiance, qu'il disait !!

En réponse en ce manque de considération, le comité de grève de l'Education nationale de l'Allier soutenu par les organisations syndicales FO, CGT, SUD et FSU, vous adresse, Mme la DASEN, le courrier ci-joint :